



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 452-2025

modifiant le règlement sur les permis et certificats 234-2006, le règlement de lotissement 232-2006 et corrigeant le règlement 232-2025 afin de transférer et fixer la contribution pour fins de parc à 10 %

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit : Lors de la séance ordinaire tenue le [insérer la date de la séance], le Conseil municipal a adopté un **projet de règlement no 452-2025** modifiant :

- le **règlement sur les permis et certificats 234-2006**,
- le **règlement de lotissement 232-2006**,
- et corrigeant le **règlement 232-2025**,

afin de regrouper, actualiser et **fixer à 10 % la contribution exigée pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels**, en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet vise notamment à :

- Abroger les dispositions existantes relatives à la contribution pour fins de parc dans le règlement 234-2006 (fixée précédemment à 3 %) ;
- Transférer ces dispositions au règlement de lotissement 232-2006 ;
- Corriger des éléments de forme et de contenu du règlement 232-2025 ;
- Déterminer les modalités d'application de la contribution (cession de terrain, contribution monétaire ou combinaison) ainsi que les opérations cadastrales assujetties ou exemptées ;
- Établir les règles de calcul de la valeur foncière aux fins de la contribution ;
- Encadrer l'utilisation des sommes ou terrains reçus.

CONSULTATION

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 11 novembre 2025 à 19 h, à la Municipalité, au 959, rue Principale, salle du conseil. Cette date est sujette à changement et nous invitons les personnes intéressées à consulter le site de la municipalité pour obtenir de l'information. Au cours de cette assemblée publique de consultation, un employé municipal sera présent afin d'expliquer le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce dernier. Ce projet de règlement peut être consulté à la Municipalité au 959, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ileauxnoix.com. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter l'inspecteur municipal, par courriel, à inspecteur@ileauxnoix.qc.ca.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 7 octobre 2025.

Marc Chalifoux
Directeur général
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut. Conformément à la loi, affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet, le 7^e jour d'octobre deux mille vingt-cinq entre 8h et 16h15.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix, ce 7 octobre 2025.

Marc Chalifoux
Directeur général et Greffier-trésorier